

Débat public EPR « Tête de série »

Strasbourg, le 16 janvier 2006

SYNTHESE

Participants :

CPDP : Michel COLOMBIER et Roland LAGARDE

MAITRE D'OUVRAGE EDF : Joël DOGUE - Directeur du projet EPR Flamanville 3 chez EDF ; Claude JEANDRON - Directeur adjoint de l'environnement EDF ; Rolf LINKOHR

INTERVENANTS/DISPUTANTS : Bernard LAPONCHE - Global Chance, Francis SORIN - SFEN, Claude TURMES - député européen

Avec l'intervention de Paul De BREM - journaliste

Introduction

M. LAGARDE souligne la difficulté à organiser des débats publics en France. Il rapporte qu'un certain nombre d'élus n'ont pas toujours facilité la tâche de la Commission. Pourquoi ce débat public ? Il explique qu'en France, les enquêtes publiques faisaient l'objet de difficultés. Le Parlement français a adopté, sur l'impulsion de M. Barnier, la constitution d'une commission. Sous Jospin, le statut de cette commission a été repris pour en faire un organisme indépendant chargé d'organiser des débats comme par exemple la construction d'une ligne à haute tension, la construction des lignes à grandes vitesses ou encore les autoroutes. Il se trouve que dans le cadre de cette nouvelle loi, lorsque le maître d'ouvrage, EDF, a annoncé son projet de réacteur de troisième génération, il devait être précédé d'un débat public. Un réacteur d'un nouveau type, qui pourrait être tête de série, intéresse l'ensemble de ce pays car ce prototype est quelque chose qui peut se développer ensuite. D'où ce débat, organisé par la Commission nationale de débat public. Il rappelle qu'une commission est actuellement en fonctionnement, sur le sujet d'une ligne à haute tension, et un débat vient de s'achever sur les déchets nucléaires.

Il précise que la Commission a donné son aval pour organiser ce débat public. Voilà l'origine de l'affaire. Il évoque également les propos tenus lors du débat parlementaire, qui semblaient rendre inutile ces travaux, et les déclarations désagréables, la censure plus ou moins imposée par les débats publics. La Commission n'a pas eu la vie facile, mais a choisi de continuer ces débats, car elle considère que l'un des plus importants projets, le nucléaire en France, a été mis en place, à l'époque, sans concertation publique.

EDF a établi un cahier de maître d'ouvrage présentant les raisons de la construction d'un réacteur de ce type. La Commission a également demandé à certains acteurs de publier un cahier collectif dans lequel ils présentent leurs opinions favorables et leurs critiques.

Ce travail a été complété par six réunions thématiques afin de déterminer les controverses existantes dans ces documents et de proposer une restitution de ces débats. Il insiste sur la volonté de la Commission d'obtenir des réponses aux questions posées. Son objectif consiste à apporter la plus grande transparence sur ces différentes questions.

L'organisation du débat

M. COLOMBIER présente le déroulé de la soirée. Le maître d'ouvrage va s'exprimer et présenter ainsi le projet. Cette intervention sera suivie d'un film, d'une discussion technique. M. TURMES, député européen, sera ensuite invité à ouvrir la discussion sur le regard que l'on peut porter sur ce projet dans un contexte européen. Il présente les participants assis à la tribune.

Concernant les règles du jeu, il explique que la Commission doit garder une trace de l'ensemble des discussions. C'est pourquoi un formulaire, prévu pour répertorier les questions des participants, a été distribué. Ces questions seront ensuite enregistrées et posées selon les sujets abordés au cours de la réunion. Pour celles qui ne pourront être posées par manque de temps, des réponses parviendront ultérieurement aux intéressés.

Il lit une première question anonyme concernant l'intérêt d'un tel débat public.

M. LAGARDE rappelle qu'il s'agit du premier débat public organisé sur le nucléaire en France. Il s'agit d'un bel exemple de ce qu'est la démocratie participative et des efforts qu'elle nécessite. Il ajoute que des reproches ont été faits à la Commission sur la faible participation des citoyens et explique que beaucoup de communication a été faite mais est parfois passée inaperçue.

Question 10 : Vous avez évoqué un acte de censure ? Est-ce vrai ? Qu'est-ce que les militaires ont à voir avec un projet civil ? Existe-t-il une vérité officielle ? (M. MAURER)

M. LAGARDE répond que la censure a porté sur l'information évoquée plusieurs fois au cours des débats, sur l'éventuelle chute d'un aéronef sur une centrale et ses conséquences. La censure ne porte pas sur la chute d'avion, mais porte sur la révélation de documents classifiés. Le Ministère de la Défense a accusé la Commission de dévoiler des informations confidentielles et la Commission a donc décidé de censurer un des textes. Cette situation a conduit la Commission à mettre en place une commission de travail sur le problème d'accès à l'information de tout type.

M. LAGARDE invite alors le maître d'ouvrage à présenter son projet.

Opportunité et caractéristiques du projet

M. DOGUÉ, directeur de projet pour EDF sur le projet EPR, plus particulièrement en charge de la phase de débat public, précise qu'il a une expérience pratique de l'exploitation nucléaire d'une quinzaine d'années, acquise sur différents sites d'EDF en France et plus particulièrement en tant que directeur de la Centrale de Chinon pendant quatre ans.

Il indique qu'il est question de construire, sur le site de Flamanville - site de production d'EDF situé sur la côte ouest de la presqu'île du Cotentin -, une troisième unité de production basée sur un type de réacteur appelé EPR – le modèle de réacteur européen à eau pressurisée - dont la puissance serait de 1 600 MW et la durée de vie de 60 ans. Ce réacteur est le résultat d'une coopération franco-allemande.

La principale raison ayant motivé la décision d'EDF de proposer le projet de construction de Flamanville 3 est simple : 78% de l'électricité consommée en France provient des 58 réacteurs actuellement exploités en France par EDF, mis en service dans les années 80 et conçus pour une durée de vie technique de 40 ans. Construits en série, ils devraient logiquement s'arrêter progressivement vers 2020.

Pour garantir la continuité de production, EDF se doit donc de préparer le renouvellement de tout ou partie de ces centrales. Flamanville 3 doit aider à préparer cette échéance en permettant qu'il existe, en France, un réacteur, testé et qualifié par les autorités de sûreté françaises, précurseur de ce qui pourrait être construit, en série, à l'avenir.

Ce projet se situe dans un contexte où la question du renouvellement des outils de production d'électricité se pose dans toute l'Europe où 50% des outils de production, nucléaires ou pas, seront à renouveler. Les investissements des électriciens seront donc massifs au cours des 25 ans à venir.

Par ailleurs, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, cause principale du dérèglement climatique, est impérieuse et parle en faveur du nucléaire qui, en exploitation ne produit pas de gaz à effet de serre. Dans le monde, 40% du CO₂ émis provient de la production d'électricité. En France, la structure du parc (essentiellement hydraulique et nucléaire) fait que l'électricité n'est responsable que de 8% des émissions.

Enfin, les experts s'accordent à dire que l'augmentation constante des coûts des énergies fossiles, pétrole et gaz en particulier, est une tendance lourde ; or dans les outils de production classiques, les matières premières pèsent pour 40% à 70% dans le prix du KWh, elles ne constituent que 5% du prix du KWh dans le cas de la production nucléaire.

A cours de l'été, une loi-programme fixant les orientations de politique énergétique pour le pays a été promulguée et a fixé trois axes majeurs : maîtriser la demande d'énergie, développer les sources d'énergies renouvelables et maintenir ouverte l'option nucléaire. Il faut donc, au moment où il faudra décider du renouvellement du parc, avoir en main tous les éléments qui permettraient de prendre une décision sans risques, d'où l'utilité d'un projet comme Flamanville 3.

Pourquoi le faire maintenant ? Si après le débat public, la décision de construire l'EPR est prise, les autorisations pourront être déposées afin de pouvoir démarrer le chantier fin 2007. La construction d'un tel ouvrage dure 5 ans et les premiers KWh de Flamanville 3 pourraient

ainsi apparaître sur le réseau vers 2012. Deux à trois ans de fonctionnement seront utiles avant de lancer une éventuelle construction en série de réacteurs qui pourraient, cinq ans plus tard, et donc en 2020, remplacer les centrales qui s'arrêteraient en cascade.

Flamanville a été choisi pour l'implantation éventuelle de ce projet, EDF étant déjà propriétaire des terrains nécessaires à l'implantation et le site pouvant recevoir quatre unités de production donc a fortiori une troisième. Par ailleurs, construire en bord de mer est plus facile et moins coûteux qu'en bord de rivière et enfin, le territoire du Cotentin s'est porté candidat à l'accueil d'un tel projet. Ce territoire a déjà une grande expérience en matière de grands chantiers nucléaires et électronucléaires de ce type et verrait près de 2000 personnes mobilisées pour la construction sur une durée de 5 ans, avant que l'exploitation n'occupe ensuite durablement 300 personnes.

Projection d'un film présentant les étapes de construction du projet EPR.

Questions/Réponses

M. COLOMBIER propose d'ouvrir le débat.

Question 1 : Pourquoi ne pas faire de cogénération nucléaire ? (M. GEIGER, adjoint au Maire de Strasbourg)

M. GEIGER indique que le problème des ressources en uranium se pose avant celui de la cogénération. Il rappelle que la France dépend des ressources en uranium de l'Australie, l'Afrique et le Canada. Comment, dans ce cas, parler d'indépendance énergétique ? Si tous les pays du monde s'équipaient en nucléaire, que deviendraient les ressources en uranium ?

Par ailleurs, il pose également la question des déchets. Selon lui, la meilleure façon d'être efficace consiste à ne pas consommer. Il souligne le fait que la cogénération n'est pas favorablement perçue par les grandes centrales.

M. JEANDRON se présente. Il explique pourquoi EDF n'utilise pas les eaux tièdes d'une centrale pour une utilisation énergétique. Une centrale est faite pour produire de l'électricité. Dans les usages possibles réservés à ces eaux tièdes, ils relèvent de l'aquaculture ou de cultures sous serres. Il rappelle que ces usages se sont d'ailleurs développés en France.

M. DOGUE répond sur la question des stocks d'uranium, des déchets et du démantèlement. Il indique que le choix du nucléaire a été fait tout en tenant compte de l'épuisement des matières fossiles et de la production de CO₂.

Les stocks d'uranium sont environ d'une soixantaine d'années, d'après les prévisions les plus pessimistes. Ces stocks sont estimés à quatre fois plus par les experts de l'AIEA. Les géologues évoquent des stocks suffisants pour 200 ans. Il explique que le nucléaire comprend aujourd'hui des travaux sur la génération IV des réacteurs, qui regroupent six concepts internationaux. Ces réacteurs sont prévus à l'horizon de 2040.

Concernant les déchets produits par la filière, ils sont pris en compte et répertoriés. Des solutions techniques de conditionnement existent. Les 10% de déchets à vie longue, contenant 89% d'activité, sont emprisonnés dans des verres, entreposés à La Hague. Des experts

effectuent constamment des recherches sur ces contenants et leurs essais démontrent leur stabilité pour une durée de mille ans.

Concernant le démantèlement des installations, la Cour des comptes a souligné la qualité et la précision d'EDF sur l'évaluation des coûts de ces démantèlements. Ils sont estimés à 15 milliards d'euros et font partie des provisions d'EDF.

Sur le sujet du démantèlement, **M. LAGARDE** indique la mise à disposition d'un cahier d'acteurs.

M. COLOMBIER donne la parole à M. TURMES.

M. TURMES rappelle le choc pétrolier en 1970, les investissements, les contrechocs pétroliers en 1985 et le fait que la société, en général, et les politiques, se soient dessaisis de ces questions, persuadés de vivre une certaine plénitude. Le seul nouveau thème abordé concerne la contrainte écologique, qui est certainement celle qui pèse le plus dans les décisions énergétiques. Face à cette nouvelle prise de conscience, des choix s'imposent.

Il considère qu'il existe plusieurs choix énergétiques. Le premier réunit toutes les technologies capables de réduire la contrainte écologique sans causer de nouveaux problèmes. Il approuve le fait que la meilleure énergie reste celle que nous n'avons pas besoin de produire. En Europe, la première énergie en volume est représentée par les mégawatts. Depuis les années 80, ils ont permis d'épargner plus d'énergie que la consommation totale enregistrée en Europe. La Commission européenne a montré, dans un rapport, le potentiel des économies d'énergies (estimées à 20%).

Le deuxième choix concerne le développement des énergies renouvelables, encore marginales il y a 15 ans. Elles connaissent la plus forte progression aujourd'hui. Même les géants pétroliers prévoient 50 % d'énergies renouvelables en 2050 pour remplacer le pétrole des voitures et le chauffage gaz/charbon.

La troisième mesure à prendre concerne la sobriété énergétique. Il faut adopter certains comportements chez soi, en matière de chauffage, de climatisation, d'éclairage ...

Le quatrième domaine d'action prioritaire pour l'Europe réside dans les transports, qui consomment aujourd'hui 70% de pétrole. Strasbourg illustre bien ce propos. C'est une ville phare qui a réussi à créer un outil pour se déplacer autrement.

Il évoque également les technologies, capables de résoudre la contrainte climatique. Dans les années à venir, nous serons capables de créer des productions d'électricité à base de charbon incluant un système de dépollution et de stockage de CO₂.

Dans le monde, le nucléaire est surtout utilisé par 6-8 pays. En France, la part du nucléaire atteint 78% et les prix d'électricité sont plus élevés qu'en Allemagne et en Scandinavie. Cette situation résulte d'une surproduction de base et du chauffage électrique et les PME et les industriels français payent un prix d'électricité supérieur. D'où l'intérêt, selon M. TURMES, d'investir dans une production de pointe ou de demi base. Construire une unité de production de base très importante n'a pas de sens.

Question 9 : Considérant le principe de précaution, aux vues du risque avéré du nucléaire et des pollutions à long terme, pourquoi des politiques, qui clament haut et fort les vertus du développement durable, s'obstinent à vouloir financer de colossaux réacteurs nucléaires, alors qu'existent des solutions efficaces, propres, respectueuses de la terre et de ses générations futures ? (M. LANDRY)

M. DOGUE répond qu'EDF n'oppose pas les différentes sources d'énergie. L'entreprise informe régulièrement sur sa présence sur le développement des énergies renouvelables et sur son engagement d'investissement de trois milliards d'euros en Europe.

Flamanville n'est pas prévu pour relancer le nucléaire mais préparer une échéance fatale, celle de l'arrêt des centrales. Quelle est l'échéance pour prendre des décisions ? C'est cinq ans avant l'arrêt programmé du parc. EDF disposera alors d'éléments sur les besoins et la percée des énergies renouvelables pour statuer sur le nombre de centrales à remplacer.

M. LINKOHR évoque le principe de précaution et la nécessité à réduire les gaz à effet de serre. En France, chaque habitant produit 6,2 tonnes de CO₂ par an et en Allemagne, chaque habitant produit 10 tonnes de CO₂ par habitant. Doit-on faire un lien entre le parc nucléaire et ces résultats ?

M. SORIN souligne l'importance de la crise énergétique dans laquelle le monde est entré, du fait de l'épuisement du gaz et pétrole. Tous les experts estiment que les prix du pétrole et du gaz vont augmenter et devenir de plus en plus rares. Face à ce paysage, ne faut-il pas utiliser toutes les énergies pour parer à cette crise énergétique qui se profile ?

Il rappelle que l'Europe a défini deux orientations : indépendance énergétique et énergies renouvelables. Nous allons devoir, d'ici à 2050, augmenter de 1,5% à 2% notre production énergétique actuelle. C'est pourquoi le nucléaire apparaît comme un outil précieux, car il n'émet pas de gaz à effet de serre.

M. LAPONCHE, en réponse à la question 9, revient sur la notion de principe de précaution. EPR est construit comme une tête de série. Les réacteurs EPR seront-ils généralisés en 2060 ? Une telle situation serait inacceptable car ce réacteur ne répond pas en termes satisfaisants sur la question des risques d'accident, les déchets radioactifs et la prolifération nucléaire.

Question 15 : J'ai visité la centrale de Gravelines au moment de sa construction et de sa mise en service vers 1980. On disait alors que la durée de service serait de 20-25 ans. Comment en est-on à dire aujourd'hui que des installations prévues pour 20-25 ans voient leur durée de vie portée à 40 ans. Quelles conséquences en termes de sécurité puis de démantèlement futur ? (MME CRETON)

Question 26 : N'y a-t-il pas des contradictions internes au débat à EDF ? Vouloir faire durer les centrales actuelles jusqu'à 60 ans et avoir une surcapacité en production électrique ? (M. LEDERGERBER)

M. LEDERGERBER, dans la salle, estime que le nombre de création d'emplois prévu à Flamanville, soit 2000 pour la construction et 300 pour l'exploitation, lui semble ridicule par rapport aux coûts estimés à 10 milliards d'euros.

M. De BREM répond sur la question de la durée de vie. Un expert lui a expliqué que certaines centrales pouvaient avoir une durée de vie de 60 ans. Les cuves représentent l'un des problèmes majeurs d'une centrale. EDF a réussi à réduire ce bombardement des cuves ce qui pourrait permettre à certains réacteurs de durer plus longtemps.

M. DOGUE indique, sur la question de l'emploi, que les chiffres cités correspondent à une seule tranche EPR.

Concernant la durée de vie, il reconnaît que plusieurs chiffres circulent. En France, aucune loi ne limite la durée de vie des réacteurs nucléaires. Ces derniers sont soumis à des bilans de santé tous les dix ans. Au terme de chaque évaluation, EDF est autorisé à aller dix ans plus loin. L'entreprise espère prolonger la vie de quelques centrales mais elle doit tenir compte de l'évolution de la demande.

M. TURMES indique que les technologies des réacteurs datent des années 60-70. Prolonger leur durée représente un risque supérieur à celui d'un nouveau réacteur. Il insiste sur le fait que la France dispose d'un trop-plein de courant en base.

Concernant les prévisions sur l'emploi, il estime que EDF pourrait créer des dizaines de milliers d'emplois en investissant dans la cogénération bois.

Question 28 : La participation d'autres nations européennes dans le projet (ENEL 12,5 %) constitue pour elles la gestion des 12,5 % des déchets ? La France ne devient-elle pas le centre de stockage de l'Europe des déchets nucléaires ? (ANONYME)

M. LINKOHR répond qu'il est possible d'investir dans un pays et de laisser les déchets où ils sont produits. Il revient sur la création d'emploi. Les investissements d'un réacteur nucléaire permettent de maintenir beaucoup d'emplois dans un tissu industriel. Il faut regarder l'économie du nucléaire et la création d'emploi au niveau du tissu industriel et des services d'un pays.

M. SORIN ajoute que, dans la construction et l'exploitation nucléaire, les sommes investies restent à 95% à l'intérieur de nos frontières. Le nucléaire est un formidable localisateur d'emplois.

M. TURMES, sur la question des déchets, indique que les générations futures en France seront assises sur des tonnes de déchets réactifs. Cela correspond à un choix.

Question 17 : L'EPR sera un point de passage obligé pour le renouvellement du parc. Il n'est pas une fin, car les vrais défis (hors ITER) sont les réacteurs de quatrième génération et les surgénérateurs. Comment se positionne EDF sur cette question ? (M. SENS)

Question 7 : La génération 4 a été annoncée récemment dans les médias. Qu'en est-il ? (M. GALL)

Question 5 : EDF pourrait-elle nous faire savoir comment et où sera construit le réacteur de quatrième génération dont le prototype doit être « mis en service » en 2020. NB : il reste une place à Flamanville. (ANONYME)

M. DOGUE répond que la génération 4 regroupe actuellement six concepts internationaux. EDF y contribue, mais le CEA reste décisionnel. Sans vouloir commenter les déclarations du Président de la République, il indique que tout achat d'un outil de production comporte la réalisation d'un prototype. Celui-ci doit ensuite faire l'objet d'un démonstrateur industriel, d'une mise au point et ensuite il faut construire le démonstrateur ou la tête de série, ce qui amène à une échéance à 2040. Les échéances de la génération 4 sont donc tendues.

Question 11 : J'aimerais bien savoir comment les Allemands vont faire pour sortir du nucléaire, respecter les engagements de Kyoto et ne pas dépendre du gaz russe (cf. ce qui vient de se passer avec l'Ukraine) ? (ANONYME)

Question 24 : J'ai cru comprendre que les pays qui avaient prévus de sortir du nucléaire sont en train de repousser cette sortie (la Suède par exemple). Est-ce vrai ? Et pourquoi ce report ? (ANONYME)

Question 4 : La construction d'un EPR et au-delà, la réalisation d'un programme d'unités de production électrique en France, s'appuie-t-elle sur une étude comparative globale (qui intègre les aspects énergétiques environnementaux et socio-économiques) entre une solution où l'option nucléaire reste présente et une solution du type « sortie du nucléaire ». (ANONYME)

M. JEANDRON répond que EDF reste un opérateur électricien. L'entreprise applique la politique énergétique fixée par la loi de juillet 2005 : option nucléaire ouverte, développement des énergies renouvelables. Que fait-on si la France sort du nucléaire ? EDF ne discutera pas les décisions du gouvernement.

M. SORIN ajoute que si la France devait sortir du nucléaire, elle serait obligée d'acheter à l'étranger des quantités massives de gaz pour produire son électricité. Par ailleurs, la France deviendrait dépendante des grands fournisseurs de gaz et l'électricité fabriquée coûterait plus cher et cela signifierait la fin du développement des technologies.

Sur un plan environnemental, on en reviendrait à un parc émetteur d'une importante quantité de gaz à effet de serre. Sortir du nucléaire serait donc un recul pour la France. La Suède se pose la question et revient sur sa décision, car elle s'aperçoit que le fait de sortir du nucléaire ne constitue pas un choix judicieux. Les Pays-Bas décident également de prolonger la durée de vie de leurs centrales.

M. LINKOHR évoque la situation en Allemagne. La réponse du gouvernement serait de remplacer le nucléaire par les économies d'énergie, les énergies renouvelables, une consommation plus réfléchie... Il indique que l'Allemagne n'est pas encore sortie du nucléaire.

M. TURMES commente ces propos. Il précise que l'Allemagne a fait des scénarii très détaillés de manière très démocratique. Ce pays bénéficie d'importantes ressources de charbon et a développé une cogénération plus importante qu'en France.

M. LAPONCHE apporte des éléments sur le prix du gaz russe. Il estime qu'il faut faire attention à cette histoire de dépendance. L'arrêt de la livraison de gaz est difficilement envisageable car il est question, en échange, d'euros ou de dollars.

La situation, du pétrole est différente car il est concentré dans des pays plus instables. Il ajoute que la consommation de pétrole par habitant est de 1,54 tonne par an en France, 1,52 tonne en Allemagne et 1,57 en Union européenne. Cette dépendance pétrolière n'a pas été modifiée malgré la politique du nucléaire. Sortir du nucléaire est donc possible en termes techniques et économiques.

M. DOGUE revient sur le cas de la Finlande. Cette dernière a acheté un réacteur clé en main. Sur les 3 milliards d'investissement, le coût de la chaudière représente la moitié. Il indique que EDF et AREVA sont complémentaires, car EDF est capable de réassembler par appartement une centrale nucléaire. Pour EDF, il est capital de maîtriser l'ensemble. La Finlande n'a pas à construire une série de réacteurs demain.

M. TURMES aborde la question de l'éolien. Il indique que l'éolien peut être développé grâce à des outils informatiques, comme ceux qui sont mis en place en Espagne, afin d'estimer les conditions de vents.

Question 33 : Au lieu de répondre à une demande, toujours croissante, de l'énergie EDF ne devrait-il pas s'engager plus clairement dans le conseil et la maîtrise de l'énergie afin d'en diminuer nos consommations ? PS : à quand l'uranium bio ? (M. GAY)

M. JEANDRON explique qu'EDF est en train de passer du statut de fournisseur d'électricité à celui de fournisseur de services. Il indique que les clients réclament aujourd'hui des conseils et demandent à connaître toutes les solutions proposées.

L'industrie, en France, a réduit de 40% sa consommation d'énergie en trente ans. Les efforts d'EDF se concentrent aujourd'hui sur le secteur du bâtiment, le plus grand consommateur d'énergie, et le secteur du transport, le plus important émetteur de gaz à effet de serre. Des solutions techniques existent mais il faut déclencher pour les propriétaires ou les collectivités locales, un certain nombre d'investissement, du conseil et de la formation. Grâce à des actions de sensibilisation, il est possible de réduire la consommation de 15 à 20%.

M. LAPONCHE approuve cette remarque. La consommation d'électricité en France doit se stabiliser et se réduire. Au niveau européen, elle pourrait être divisée par deux d'ici à 2030.

M. TURMES rappelle que la Commission européenne a voté, au cours des cinq dernières années, un certain nombre de directives sur les standards minimaux domestiques ou encore, la cogénération. Chaque état membre doit établir des plans nationaux d'efficacité énergétique à partir de juin 2007.

M. JEANDRON confirme la position d'EDF en matière d'efficacité énergétique. Toutefois, la réduction de la consommation d'électricité ne suffit pas et il faut savoir consentir des augmentations pour certains usages comme le développement des transports en commun.

Pour le chauffage, grâce à l'isolation, EDF a déjà contribué à la maîtrise de la demande d'énergie.

M. GAY regrette de ne pas entendre parler de la démarche de consommation citoyenne.

M. LAGARDE annonce trois autres questions.

Question 18 : *Quid d'un attentat type 11 septembre 2001 avec un A380 ou un B 747 contre l'EPR ? (M. MAURER)*

Question 36 : *Comment la France peut-elle rester à une position phare sur la scène internationale en continuant sa politique énergétique nucléaire et en refusant que des pays comme l'Iran développent sa propre technologie ? Ambiguïté de la construction de l'EPR et de la non prolifération nucléaire. (M. MENEZ)*

M. DOGUE répond à la question 18. Comment protéger les sites sensibles ? Il existe trois niveaux : la responsabilité des pouvoirs publics, l'aspect protection et le domaine de l'organisation des plans d'urgence en cas d'accident. En plus de ces niveaux d'actions, il existe des dispositions confidentielles.

M. LAGARDE demande, puisque les niveaux de protection sont élevés, pourquoi ne pas révéler les incidences utilisées.

M. DOGUE explique que ces données sont analysées par un groupe permanent restreint, un groupe indépendant d'EDF. Il y a des règles fondamentales en ce qui concerne le secret.

M. LAPONCHE juge légitime que les français se posent des questions. Avant l'EPR, les centrales ne pouvaient pas supporter la chute d'un gros porteur. Il rappelle que la conception du réacteur est antécédente aux attentats du 11 septembre 2001.

M. WATTEAU (AREVA) indique que la résistance du réacteur aux chutes d'avions commerciaux constituait l'un des éléments du cahier des charges des finlandais.

Question 35 et 29 : *Quel est le rendement global des réacteurs nucléaires ? Quel est le coût de démantèlement d'un réacteur nucléaire et le coût réel du kW/h (compteurs contributables et générations futures) ? (M. FOKI)*

M. DOGUE répond que le coût du KWh est disponible dans le dossier réalisé par le maître d'ouvrage. Ce coût comprend les coûts de déconstruction, évalués à 15% de l'investissement. EDF a prévu 15 milliards : 11 milliards pour la déconstruction et 4 milliards pour le stockage des déchets.

Il ajoute que le projet EPR n'est pas fait pour répondre à une augmentation galopante de la consommation, mais pour se préparer à une disparition forte de ce qui produit de l'électricité. Les trois éléments indiquant le nombre de centrales nécessaires sont les suivants : la durée de vie, l'évolution de la consommation, les énergies renouvelables.

Il aborde la question des appels d'offres. Un appel d'offres ce n'est pas un contrat. EDF a lancé des avis de candidatures sur des contrats très longs. Une clause a été inscrite dans ces contrats concernant le fait que la décision ne soit pas encore prise.

Concernant le démantèlement, **M. TURMES** émet des doutes sur les réserves disponibles. Il manquerait à EDF, selon lui, 15 à 20 milliards d'euros. Le Parlement européen envisage par ailleurs une procédure pour distorsion de concurrence sur ce dossier, sur la base d'informations indiquant que l'EPR vendu en Finlande aurait bénéficié d'une garantie de la Coface et d'un deuxième apport par la banque d'État de Bavière.

M. DOGUE répond à cette remarque. La Cour des comptes a souligné le caractère scrupuleux avec lequel EDF a fait cette évaluation. L'entreprise a dédié 2,8 milliards de fonds en provision, en 2005. Il ajoute que AREVA n'a pas bénéficié d'une garantie Coface pour la Finlande.

M. WATTEAU intervient pour confirmer qu'AREVA n'a pas eu recours à la prise d'une assurance auprès de la Coface dans le cadre du contrat finlandais.

M. LAGARDE met fin à la réunion et remercie tous les participants de leur présence.